

Retrouvez les informations principales au sujet de l'appel à projets 2025 pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.



PRÉFET DE L'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation finance des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2025-2030 est en cours de refonte et dans l'attente de l'instruction 2025, les orientations fixées par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024, restent applicables pour le FIPD 2025.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation finance des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2025-2030 est en cours de refonte et dans l'attente de l'instruction 2025, les orientations fixées par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024, restent applicables pour le FIPD 2025.

Les actions éligibles à une subvention relevant du FIPD pour l'année 2025 sous réserve de mise à

disposition de crédits sont les suivantes :

Programme D : Prévention de la délinquance

- **Axe 1** : Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes
- **Axe 2** : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- **Axe 3** : Impliquer la population dans la prévention de la délinquance et la tranquillité publique
- **Axe 4** : Créer une gouvernance renouvelée et efficace

Programme K : Sécurisation des sites sensibles

Programme R : Prévention de la radicalisation

Programme S : Projets de sécurisation

- Des projets de vidéoprotection ;
- Des projets de sécurisation des écoles ;
- Des projets d'équipement des polices municipales.

Dossier de candidature :

- Pour les programmes D et R, la demande et les pièces constitutives du dossier devront être déposées sur [le portail des aides du ministère de l'Intérieur](#) [1]. Un [guide CIPDR](#) [2] a été conçu pour vous accompagner.
- Pour les programmes K et S, la demande de subvention et les pièces constitutives du dossier devront être déposées sur la boîte fonctionnelle : pref-fipd@oise.gouv.fr [3] ou par le biais de France Transfert pour tout fichier volumineux.
- La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 30 mars 2025.

Vous pouvez retrouver l'appel à projet ci-dessous et l'ensemble des informations à connaître via [le lien suivant](#) [4].



Appel à projets 2025 - FIPD - Oise

Poids : 228.44 Ko

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [6]



Type d'actualites: [Information régionale](#) [7]

Dates: Lundi 3 février 2025 - 12:15

Thématiques: [Radicalisation - Extrémisme violent](#) [8]

[Prévention de la radicalisation](#) [9]

[Collectivités / Etablissement public](#) [10]

Publié le 06 février 2025

URL de la source (modifié le 10/02/2025 - 09:00): <https://prev-radicalites.org/actualites-0/appeal-projets-2025-fipd-oise>

Liens

[1] <https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr>

[2] <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2022/10/Guide-utilisateur-usager-FIPD.pdf>

[3] <mailto:pref-fipd@oise.gouv.fr>

[4] [https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites/Prevention-de-la-delinquance/FIPD/Appel-a-projets-2025/\(theme\)/2](https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securites/Prevention-de-la-delinquance/FIPD/Appel-a-projets-2025/(theme)/2)

[5] https://prev-radicalites.org/sites/default/files/atoms/files/2025_appel_a_projets_fipd.pdf

[6] <https://prev-radicalites.org/javascript%3A%3B>

[7] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/4317>

[8] <https://prev-radicalites.org/radicalisation-extremisme-violent>

[9] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3699>

[10] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3676>